



AVIS DE CONCERTATION PUBLIQUE

Au titre des articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme

Projet de renouvellement urbain de Bellevue – Bords de Penfeld à BREST

Par délibération n°2016-12-229 du 16 décembre 2016 et conformément aux articles L.103-2 et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil de la métropole a défini les objectifs et les modalités de la concertation préalable concernant le projet de renouvellement urbain de Bellevue-Bords de Penfeld.

Organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet, la concertation est lancée au démarrage des études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre urbaine.

Un dossier d'information sur le projet et un registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

à partir du 9 mars 2017

- à l'Hôtel de Brest métropole,
24 rue Coat Ar Guéven à Brest

- à la Mairie de quartier de Bellevue
25 place Napoléon III, à Brest

Le dossier d'information est également consultable sur le site internet concertation-bellevue.brest.fr

Par ailleurs, plusieurs réunions seront organisées dans le cadre de cette concertation. La première aura lieu **le 9 mars 2017 à 18 h** à la salle de quartier « La Baraque ».

Les réunions suivantes feront l'objet d'une annonce sur le site web.